

**Commission nautique locale relative au projet
d'extension de la zone de mouillages et
d'équipements légers de Locmariaquer
Lorient, le 23 janvier 2024
Relevé de décisions**

Une commission nautique locale s'est tenue le 23 janvier 2024 à 14h00 à Locmariaquer en vue d'émettre un avis sur un projet de renouvellement de l'autorisation de la zone de mouillages et d'équipements légers de Locmariaquer au profit de la commune.

Siégeaient à la commission :

Jean-Pascal DEVIS	Président de la commission
Eric GERARD	Marin pratique – plaisancier (CLUPP)
Nicolas CABELGUEN	Marin pratique – CRC Bretagne sud
Pierre GRELLARD	Marin pratique – société nautique de Locmariaquer
Daniel LE BARON	Marin pratique – SNSM
Yann PASCO	Marin pratique – vedettes Angelus

Ont également participé aux travaux de la commission :

Christian BOUQUIN	plaisancier (CLUPP)
Bruno de La BROSSE	plaisancier (CLUPP)
Erwan FRICK	CRC Bretagne sud
Hervé CAGNARD	Maire de Locmariaquer
Pierre BEGKOYIAN	Adjoint au maire de Locmariaquer
Pierre LOUVARD	Port de Locmariaquer
Gaëlle GUENEGOU	Bureau du port de Locmariaquer
Gilles RAIBAUT	CRC Bretagne sud
Henri LOUIS	Passeur des Iles
Chantal COURTET	SAMEL
David LESENECHAL	Chef de la subdivision des phares et balises / Excusé

Rappel

La commission nautique locale est une commission consultative appelée à se prononcer sur les seuls aspects nautiques des projets qui lui sont présentés. Elle est composée de marins pratiques et coprésidée par le Préfet maritime de l'Atlantique et le Préfet du Morbihan, ici représentés par l'administrateur en chef des affaires maritimes Jean-Pascal DEVIS.

Contexte général

Le projet présenté est localisé sur la commune de Locmariaquer sur le secteur du Golfe du Morbihan et côté océan.

La commission nautique locale est chargée d'évaluer les impacts potentiels du projet sur la navigation, de donner un avis et de formuler toute recommandation qu'elle estime utile en faveur de la sécurité maritime.

Présentation du projet

La commune de Locmariaquer est titulaire depuis 2004 d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime pour l'installation et la gestion des zones de mouillages et d'équipements légers de sa commune. Cette autorisation accordée pour 15 ans a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

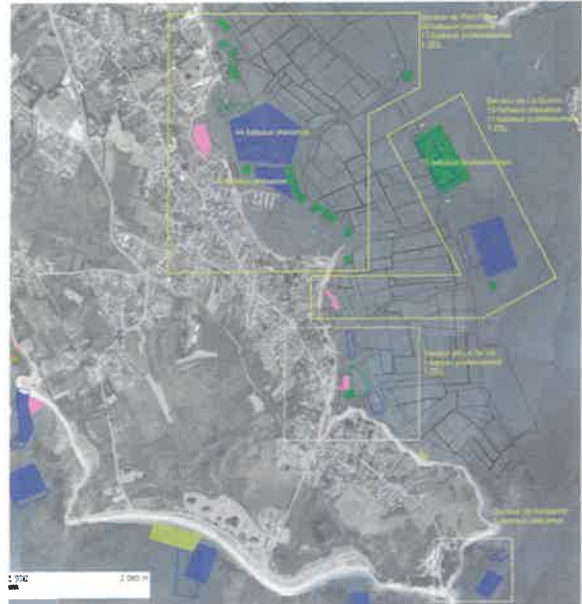
Le projet de renouvellement est l'occasion de réorganiser les mouillages pour notamment prendre en compte la bathymétrie, la typologie des navires, l'environnement et le respect du SMVM. En effet, ce renouvellement porte sur 326 mouillages au lieu des 445 précédemment autorisés. Cette diminution compense l'augmentation du nombre de mouillages au sein de la concession portuaire et ainsi respecter le quota de 395 mouillages pour la commune prévu par le SMVM.

En conséquence, il est prévu une phase travaux en mer d'une durée de 4 semaines (entre le 15 mars et le 30 octobre) afin de retirer 133 mouillages, en rajouter 19 à Port Fétan et en déplacer 7. Les travaux prévoient aussi un nettoyage des fonds et la mise en place de mouillages de moindre impact dans la zone professionnelle du Guilvin.

Présentation du projet

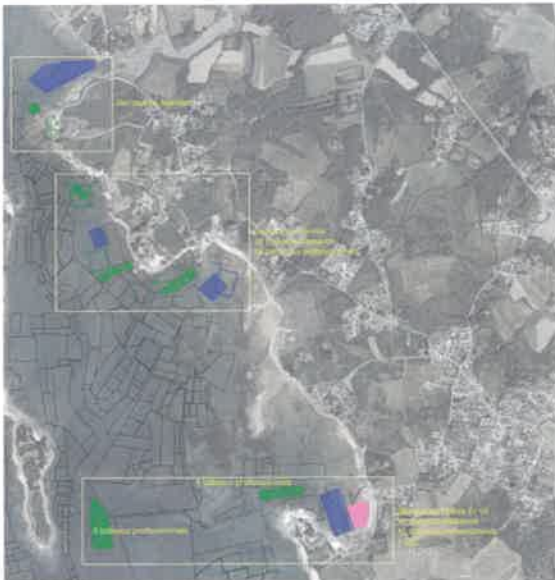
Zones situées dans le Golfe du Morbihan

- **Moustoir** : modification du périmètre au sud et suppression de la zone professionnelle
- **Locquidy** : suppression des mouillages plaisanciers mais maintien des mouillages professionnels
- **Coët Courzo** : suppression des mouillages plaisanciers mais maintien d'un mouillage professionnel et modification de la zone d'embarcations légères
- **Kerouarc'h Bellevue** : suppression des mouillages plaisanciers et demande de création d'une zone d'embarcations légères
- **Fetan Stirec** : suppression de la zone de mouillage
- **Lézard** : suppression des mouillages plaisanciers et augmentation des mouillages professionnels avec maintien de la zone d'équipements légers
- **Port Fétan** : agrandissement de la zone de plaisance pour tenir compte des évitages et accueillir les mouillages déplacés, diminution des mouillages professionnels et adaptation de la zone d'équipements légers
- **Port Fétan d'arorigum** : création d'une zone de 10 mouillages professionnels
- **Guilvin** : agrandissements des zones de plaisance et professionnelle pour tenir compte des évitages des navires avec mise en place de mouillages écologiques et modification du périmètre de la zone d'équipements légers
- **Tal Hir** : suppression des mouillages plaisanciers mais maintien d'un mouillage professionnel et modification de la zone d'embarcations légères
- **Kerpenhir** : déplacement de la zone de mouillages



Zones situées côté océan

- **Grande Plage** : déplacement des zones de mouillages
- **Kérééré – Les Pierres Plates** : modification des mouillages plaisanciers et suppression du mouillage professionnel avec agrandissement de la zone d'équipements légers
- **Pointe Er Houel** : suppression des mouillages plaisanciers et de la zone d'embarcations légères
- **Pointe Er Long** : modification des mouillages plaisanciers et suppression du mouillage professionnel
- **Pointe Er Vil** : déplacement des mouillages plaisanciers et suppression du mouillage professionnel
- **Kerinis** : modification des mouillages plaisanciers et suppression de deux mouillages professionnels
- **Keriolet** : agrandissements des zones de plaisance et professionnelle pour tenir compte des évitages



Observations et recommandations de la commission

Période de travaux :

A l'instar de l'autorité militaire, la commission demande l'émission d'un avis aux navigateurs lors de la phase travaux.

Recommandations de la commission :

Secteur du Moustoir :

La commission recommande une modification de la limite sud-ouest de la zone de manière à conserver un passage de 25 mètres entre les concessions adjacentes et la ZMEL pour garantir des conditions de navigation satisfaisantes.

Secteur de Port Fétan :

- un mouillage professionnel existant ne figure pas dans les cartes du projet. Son rajout ne pose aucune difficulté en termes de sécurité.

- le pentagone de 44 mouillages doit être reconfiguré de manière à créer un passage de 25 mètres en son sein (orienté SE-NO) entre une ligne de mouillages au nord-est et le reste de la zone.

Secteur de Guilvin (eaux profondes) :

La commission prend acte du fait que la zone réservée aux navires professionnels (10 postes) fera l'objet d'un avenant en augmentant la surface totale en vue d'agrandir les rayons d'évitage disponibles et se prononce favorablement à cette évolution.

Recommandations générales :

Sur l'ensemble des secteurs de la ZMEL, l'implantation des mouillages devra garantir que le cercle d'évitage de chacun des navires occupants ne s'approche pas à moins de 20 mètres des concessions conchylicoles.

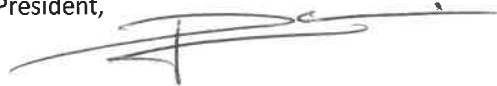
Observations :

Par ailleurs, concernant la demande du Comité régional de la conchyliculture de prévoir et « réserver » une dizaine de mouillages supplémentaires pour les professionnels, la commission prend acte du fait que, en cas de besoin de nouveaux points de mouillage pour les activités conchylicoles (reprise d'activité...), ils seront intégrés à la ZMEL ou établis dans le cadre d'AOT individuelles gérées par la DDTM du Morbihan, hors ZMEL, en fonction des possibilités et configuration du site concerné.

Enfin, en marge et en complément des échanges relatifs la ZMEL, les membres de la commission signalent une dégradation des espars bâbord matérialisant l'accès au port de Locmariaquer et préconisent leur remise en état.

L'ordre du jour de la commission étant épuisé, la séance est levée à 16H00.

L'administrateur en chef de 1^{ère} classe
des affaires maritimes Jean-Pascal DEVIS,
Président,



Eric GERARD
Marin pratique – CLUPP



Pierre GRELLARD
Marin pratique – Société nautique de Locmariaquer



Daniel LE BARON
Marin pratique – SNSM



Nicolas CABELGUEN
Marin pratique – CRC Bretagne Sud



Yann PASCO
Marin pratique – transport de passagers

